



Conseil économique et social

Distr. générale
31 mars 2023
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties

Vingt-septième réunion

Genève, 26-28 juin 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-septième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 26 juin 2023
à 10 heures

Introduction

La vingt-septième réunion du Groupe de travail des Parties se tiendra à Genève du 26 au 28 juin 2023.

Horaires

- Lundi 26 juin : de 10 h 00 à 13 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- Mardi 27 juin : de 10 h 00 à 13 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- Mercredi 28 juin : de 9 h 30 à 12 h 30 ;
- Pausés déjeuner : de 13 h 00 à 15 h 00, le lundi et le mardi ;
- Pausés café (selon le temps disponible).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Guerre en Ukraine et application de la Convention.
3. État des ratifications.
4. Questions de fond :
 - a) Séance thématique sur la participation du public au processus décisionnel ;



- b) Accès à l'information ;
 - c) Accès à la justice ;
 - d) Organismes génétiquement modifiés.
5. Procédures et mécanismes :
- a) Mécanisme de réaction rapide ;
 - b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions ;
 - c) Mécanisme d'établissement de rapports ;
 - d) Renforcement des capacités et sensibilisation.
6. Séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales.
7. Promotion de la Convention et autres faits nouveaux et éléments pertinents.
8. Exécution du programme de travail pour 2022-2025, y compris les questions financières.
9. Préparatifs de la huitième session de la Réunion des Parties.
10. Questions diverses.
11. Adoption des conclusions de la réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Date et heure : lundi 26 juin, de 10 h 00 à 10 h 10

Le Groupe de travail des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) sera invité à adopter l'ordre du jour de sa vingt-septième réunion, tel qu'il figure dans le présent document¹.

2. Guerre en Ukraine et application de la Convention

Date et heure : lundi 26 juin, de 10 h 10 à 10 h 40

Des représentants de l'Ukraine seront invités à faire part des difficultés rencontrées par leur pays en raison de la guerre déclenchée contre celui-ci par la Fédération de Russie, ainsi que de toute autre information pertinente à cet égard. Les délégations souhaiteront peut-être faire des déclarations, selon qu'il conviendra.

3. État des ratifications

Date et heure : lundi 26 juin, de 10 h 40 à 10 h 45

Le secrétariat donnera au Groupe de travail un aperçu de l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation et d'adhésion concernant la Convention d'Aarhus et l'amendement à celle-ci. Les délégations seront invitées à signaler tout fait récent ou attendu ayant trait à ces procédures. Le Groupe de travail devrait prendre note de tout fait nouveau.

¹ Tous les documents relatifs à la réunion pourront être consultés sur le site Web de la Convention, à l'adresse <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Public-Participation/events/375491>.

4. Questions de fond

a) Séance thématique sur la participation du public au processus décisionnel

Date et heure : lundi 26 juin, de 10 h 45 à 13 h 00 et de 15 h 00 à 15 h 40

Une séance thématique sur la participation du public au processus décisionnel se tiendra sous forme d'exposés suivis d'un débat général. Les sujets de débat seront fondés sur la décision VII/2 relative à la promotion de la participation effective du public au processus décisionnel (ECE/MP.PP/2021/2/Add.1), adoptée par la Réunion des Parties à la Convention à sa septième session (Genève, 18-21 octobre 2021), et sur les principaux résultats des travaux de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel. Le Groupe de travail sera invité à centrer ses débats sur : a) la participation du public en toute sécurité et la protection des défenseurs de l'environnement ; b) la participation du public aux processus décisionnels relatifs à des infrastructures à grande échelle et aux transports. Le programme provisoire de la séance thématique sera affiché en temps voulu sur la page Web de la réunion.

Document(s)

Rapport de l'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel sur sa réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2023/3)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

Provisional programme of the thematic session on access to information (Programme provisoire de la séance thématique sur l'accès à l'information) (AC/WGP-27/Inf.1)

b) Accès à l'information

Date et heure : lundi 26 juin, de 15 h 40 à 16 h 00

Le Groupe de travail des Parties sera informé des activités récentes et des projets futurs concernant l'accès à l'information. Les délégations seront invitées à communiquer de plus amples informations sur les faits nouveaux survenus dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et réfléchir aux activités prévues.

Document(s)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

c) Accès à la justice

Date et heure : lundi 26 juin, de 16 h 00 à 16 h 30

Le Groupe de travail sera informé des activités récentes et des projets futurs concernant l'accès à la justice. Les délégations seront invitées à communiquer de plus amples informations sur les faits nouveaux survenus dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et réfléchir aux activités prévues.

Document(s)

Rapport de l'Équipe spéciale de l'accès à la justice sur sa réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2023/4)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

d) Organismes génétiquement modifiés

Date et heure : lundi 26 juin, de 16 h 30 à 16 h 45

Le Groupe de travail examinera la question de la ratification de l'amendement sur la participation du public aux décisions concernant la dissémination volontaire dans l'environnement et la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés et les activités pertinentes menées depuis la septième session de la Réunion des Parties.

Les délégations seront invitées à signaler tout fait nouveau ou attendu à cet égard. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et réfléchir aux activités prévues.

Document(s)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

5. Procédures et mécanismes

a) Mécanisme de réaction rapide

Date et heure : lundi 26 juin, de 16 h 45 à 18 h 00

Le Groupe de travail sera informé des activités récentes et des projets futurs concernant le mécanisme de réaction rapide. Les délégations seront invitées à communiquer de plus amples informations sur les faits nouveaux survenus dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies et réfléchir aux activités prévues.

Document(s)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

b) Mécanisme d'examen du respect des dispositions

Date et heure : mardi 27 juin, de 10 h 00 à 11 h 00

Le Groupe de travail sera informé des résultats des réunions récemment tenues par le Comité d'examen du respect des dispositions, ainsi que d'autres faits pertinents survenus depuis sa vingt-sixième réunion (Genève, 22 et 23 juin 2022). Il devrait prendre note des informations communiquées.

Document(s)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

Rapports du Comité d'examen du respect des dispositions sur ses réunions depuis la vingt-sixième réunion du Groupe de travail des Parties²

c) Mécanisme d'établissement de rapports

Date et heure : mardi 27 juin, de 11 h 00 à 11 h 10

Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies par le secrétariat et les délégations sur l'état de la présentation des rapports nationaux depuis la septième session de la Réunion des Parties.

Document(s)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

d) Renforcement des capacités et sensibilisation

Date et heure : mardi 27 juin, de 11 h 10 à 11 h 45³

Le Groupe de travail devrait prendre note des informations communiquées par le secrétariat et les délégations concernant les activités de renforcement des capacités menées depuis la septième session de la Réunion des Parties et pourrait débattre des activités futures dans ce domaine.

² Disponible à l'adresse <https://unece.org/environment-policy/public-participation/aarhus-convention/compliance-committee-meetings>.

³ Une pause de quinze minutes permettra de préparer la présentation des exposés de la séance thématique consacrée au point 6 de l'ordre du jour.

Document(s)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

6. Séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales

Date et heure : mardi 27 juin, de 12 h 00 à 13 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30

Une séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales se tiendra sous forme d'une table ronde interactive suivie d'un débat général. Les sujets de débat seront fondés sur la décision VII/4 relative à la promotion de l'application des principes de la Convention dans les instances internationales (ECE/MP.PP/2021/2/Add.1), adoptée par la Réunion des Parties à sa septième session, et sur les résultats des séances thématiques précédentes. La séance sera centrée sur la promotion des principes de la Convention dans le cadre de l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et de la prise de décisions en matière de commerce international, et sur la question de la participation équilibrée et équitable et des différentes modalités de participation des parties prenantes à la prise de décisions au niveau international⁴. Les participants débattront également d'autres questions, notamment des informations actualisées qu'ils auront reçues sur : a) les sujets examinés aux précédentes réunions du Groupe de travail des Parties, tels que la promotion des principes de la Convention dans les processus décisionnels concernant la création d'un instrument juridiquement contraignant relatif aux entreprises et aux droits de l'homme dans le cadre du Conseil des droits de l'homme, les processus se rapportant aux objectifs de développement durable, et les instances internationales traitant du climat et des matières plastiques ; b) les sujets sur lesquels porteront les prochaines réunions, y compris les processus relatifs à l'environnement relevant de l'Assemblée générale, tels que le Sommet sur les objectifs de développement durable prévu en septembre 2023 et le Sommet de l'avenir prévu en septembre 2024. Le programme provisoire de la séance thématique sera affiché en temps voulu sur la page Web de la réunion.

Document(s)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

Provisional programme of the thematic session on the promotion of the principles of the Convention in international forums (Programme provisoire de la séance thématique sur la promotion des principes de la Convention dans les instances internationales) (AC/WGP-27/Inf.2)

7. Promotion de la Convention et autres faits nouveaux et éléments pertinents

Date et heure : mardi 27 juin, de 17 h 30 à 18 h 00

Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies par le secrétariat et les délégations concernant la promotion de la Convention et les autres faits nouveaux et éléments pertinents, et pourrait réfléchir aux activités futures dans ce domaine.

Document(s)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

⁴ Le secrétariat mènera des consultations à ce sujet en application de la décision VII/4 (par. 11 d)).

8. Exécution du programme de travail pour 2022-2025, y compris les questions financières

Date et heure : mercredi 28 juin, de 9 h 30 à 10 h 15

Le Groupe de travail devrait prendre note des rapports du secrétariat sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 et sur les contributions et les dépenses liées à l'exécution du programme, en tenant compte des débats sur les précédents points de l'ordre du jour. Les États seront encouragés à informer le Groupe de travail des contributions financières qu'ils comptent verser.

Document(s)

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/5)

Rapport sur les contributions et les dépenses liées à l'exécution du programme de travail pour 2022-2025 (ECE/MP.PP/WG.1/2023/6)

9. Préparatifs de la huitième session de la Réunion des Parties

Date et heure : mercredi 28 juin, de 10 h 15 à 10 h 25

Le Groupe de travail sera invité à examiner les options envisageables concernant les dates et le lieu de la huitième session ordinaire de la Réunion des Parties. Les Parties sont invitées à envisager d'accueillir la session et à informer à l'avance le secrétariat de toute proposition qu'elles auraient l'intention de faire à cet égard.

10. Questions diverses

Date et heure : mercredi 28 juin, de 10 h 25 à 10 h 30⁵

Les délégations qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

11. Adoption des conclusions de la réunion

Date et heure : mercredi 28 juin, de 11 h 20 à 12 h 30⁶

Le Groupe de travail examinera et adoptera les conclusions de sa vingt-septième réunion.

⁵ Une pause de cinquante minutes permettra de préparer la liste des conclusions et des décisions.

⁶ Afin d'offrir les mêmes possibilités aux délégations anglophones, francophones et russophones et de réduire la quantité de papier utilisé pour imprimer le projet de rapport, une liste des décisions et des conclusions découlant de la réunion sera affichée à l'écran environ une heure avant la clôture de la réunion et présentée à l'oral par la présidence pour que les participants puissent bénéficier des services d'interprétation. Cette liste sera distribuée aux participants par courrier électronique après la réunion.